

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0323

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet Projet d'hydraulique rurale dans le département de la vallée du Ntem - Cameroun

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Barge

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0323**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) pour le projet Projet d'hydraulique rurale dans le département de la vallée du Ntem - Cameroun**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Créée par les paysans en 1990, l'Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) est engagée dans le développement à la base des populations de la vallée du Ntem dans la région du sud du Cameroun.

L'organisation a une bonne expérience dans le domaine du développement rural, expérience acquise auprès de la coopération allemande entre 1997 et 2008, dans le domaine hydraulique : sensibilisation, animation, construction de 120 puits équipés et sources, formation et suivi des comités de gestion des points d'eau modernes, maintenance des ouvrages hydrauliques et management.

En matière d'eau potable, l'accès reste limité au Cameroun, notamment en milieu rural. La moyenne nationale est de 45 % tandis que le taux d'assainissement est de 13 % en milieu rural. 41 % de la population totale du département de la vallée du Ntem n'a pas accès à l'eau potable (année 2011, Ministère de l'eau et de l'énergie -MINEE-) et la prévalence des diarrhées est de 17,6 %.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise en 2011, avec l'aide du Fonds eau pour augmenter le taux de couverture en eau potable dans la vallée du Ntem. Les activités proposées concernent la construction de 6 puits cuvelés équipés de pompes à main, l'éducation à l'hygiène à travers les actions de sensibilisation, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et la mise en place d'un système de maintenance des ouvrages.

**a) - Objectifs**

L'objectif global du projet est d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable et les pratiques d'hygiène des familles dans 6 villages de la Commune d'Ambam. Le projet va aussi renforcer les capacités des services techniques de la commune et mettre en place un système de maintenance de tous les points d'eau construits dans la zone d'intervention.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2011**

Par délibération n° 2011-2531 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 20 000 € au profit de l'association UGPAMO pour le projet d'hydraulique dans les Communes d'Ambam, Kyé-Ossi et Ma'an au sud du Cameroun.

Le projet consistait à augmenter le taux de couverture en eau potable dans les Communes d'Ambam, Kyé-Ossi et Ma'an. Pour cela, 6 puits cuvelés équipés chacun d'une pompe manuelle ont été construits et 6 comités de gestion ont été créés.

**c) - Bilan**

A ce jour, aucune panne n'a été signalée et les 6 points d'eau fonctionnent bien. Les comités de gestion existent (membres identifiés) et sont fonctionnels (les membres connaissent leurs tâches et responsabilités). Les règles d'hygiène sont élaborées et respectées. Chaque comité de gestion a ouvert un compte dans un établissement de microfinance et des versements sont régulièrement effectués.

Par ailleurs, une mission d'évaluation du Fonds eau a été effectuée en juillet 2013 par 2 instructeurs du Fonds eau. Cette mission d'évaluation a constaté que les ouvrages réalisés étaient de bonne facture et que les actions mises en œuvre concouraient à améliorer l'accès à l'eau potable des populations défavorisées en agissant à 2 niveaux :

- une réponse quantitative avec la réalisation de nouveaux points d'eau modernes,
- une réponse structurelle en agissant au plus près de populations pour initier un changement de comportement dans l'usage de l'eau.

Les populations ont témoigné d'une réelle amélioration sur la santé des personnes.

Les rapports remis par l'association sur ce premier projet et l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

**d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

Ouvrages à réaliser :

6 points d'eau seront construits. La technologie utilisée est celle du puits type 140 centimètres de diamètre, très répandu dans la zone forestière du Cameroun et particulièrement dans de nombreux villages du département de la vallée du Ntem. Il comporte 3 parties essentielles qui sont le cuvelage, le captage et les installations de surface adaptées aux besoins des utilisateurs et notamment pour garantir de meilleures conditions d'hygiène et d'améliorer les conditions d'exhaure. Chaque puits sera équipé d'une pompe à main.

Actions d'accompagnement :

- formation des artisans réparateurs des pompes,
- formation des comités de points d'eau en gestion,
- renforcement des capacités des services techniques à la maîtrise d'ouvrage locale et formation des animateurs,
- campagne de sensibilisation pour les usagers de l'eau.

Ce projet permettra à 1800 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau potable.

Le projet est évalué à un total de 88 411 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 49 000 €.

Lors de sa séance du 11 juin 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 33 000 €, Veolia eau apportant 16 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 33 000 € au profit de l'association Union de groupements paysans d'Ambam-Ma'an-Olamze (UGPAMO) dans le cadre du projet d'hydraulique rurale dans le département de la vallée du Ntem en république du Cameroun pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association UGPAMO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - Le montant à payer** à hauteur de 33 000 € sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

**4° - La recette** correspondante à hauteur de 16 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**